

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2011 A 20H30**

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M GUASCH / Mme GASC / M TOUYAROU /
Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / M LABURTHE / Mme LABAT M / M
COURREGES / M FALTRAUER / Mme GREGNANIN / Mme LABAT A / M BOUNET

EXCUSES

M QUINTILLA / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M DECHE / Mme LEJEUNNE / Mme
SEMPERE M DESANGLES / M LABERGERE / Mme OUAHABI / Mme MAGNOUAC / M
BENOIT / M COMET
Mme ROLANDO

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

M QUINTILLA / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M
DESANGLES / M BENOIT

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu/procès verbal de la séance du 22 juin
2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DIAGNOSTIC PILIERS CATHEDRALE
 2. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DES BASSINS DE LA
GELISE ET DE L'IZAUTE : CONSULTATION CONSEIL MUNICIPAL D'EAUZE
 3. BAIL SITE DE FOUILLES
 4. MODIFICATION STATUTS CCGA
 5. TRANSFORMATION ET CREATION EMPLOIS
 6. SUBVENTIONS
 7. AUTORISATIONS D'ABSENCES
-
- QUESTIONS DIVERSES

1. DIAGNOSTIC PILIERS CATHEDRALE

Deux piliers de la cathédrale St-Luperc ont été étayés en 1996 suite à l'observation d'un renflement et de fissures sur lesdits piliers.

Afin de définir exactement ce qu'il y a lieu de faire pour conforter ces piliers, une consultation a été lancée auprès d'architectes du patrimoine.

Vous avez eu copie du descriptif et du devis correspondant à cette étude.

Le coût étant élevé, Monsieur le Maire sollicite le service territorial de l'architecture et du patrimoine qui a inscrit notre demande dans la programmation 2012 au titre des études sur les monuments historiques. Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 15% à 20% après examen d'un dossier comprenant :

- 1 délibération
- 1 note explicative (objet, durée, plan de financement)
- 1 devis
- 1 lettre de demande

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à présenter cette demande de subvention sachant que l'étude ne sera engagée qu'après avoir obtenu cette aide.

=> Monsieur le Maire précise que de nouveaux renflements sont apparus sur les piliers étayés. Le diagnostic paraît judicieux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DES BASSINS DE LA GELISE ET DE L'IZAUTE : CONSULTATION CONSEIL MUNICIPAL D'EAUZE

Par courrier en date du 29/07/2011, le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des bassins de la Gélise et de l'izaute informe le Conseil Municipal d'ÉAUZE de sa délibération acceptant l'adhésion des communes de LANNEPAX et LAGRAULET DU GERS au syndicat (vous avez eu copie de la délibération).

Conformément à l'article I 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de ces deux communes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. BAIL SITE DE FOUILLES

Par bail en date du 14/02/1996, Monsieur LEFORT a pris à bail la parcelle AK 114 partie au lieu-dit Cieutat d'une contenance de 2ha 6a 68ca.

Le bail signé pour 9 ans a été reconduit pour 9 nouvelles années le 01/01/2006.

Monsieur LEFORT, par courrier en date du 28/06/2011, informe la commune de son désir de mettre fin au bail.

Monsieur LAJUS demeurant au lieu-dit Camarade est intéressé pour reprendre le bail dans les mêmes conditions, à savoir environ 80 € par hectare et par an.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à accepter ce transfert de bail à Monsieur LAJUS (vous avez eu copie des documents correspondants).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. MODIFICATION STATUTS CCGA

Dans sa séance du 9 juin 2011, la CCGA a délibéré pour modifier ses statuts suite à la décision de créer un chemin de Grande Randonnée de Pays : "*la communauté de communes assure la création, l'aménagement et l'entretien pour le linéaire relevant de son territoire, d'un chemin de Grande Randonnée dénommé GR DE PAYS*".

L'article 8 des statuts est donc ainsi modifié. Vous avez eu copie de la délibération de la CCGA correspondante.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis conformément au Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. TRANSFORMATION ET CREATION EMPLOIS :

* Monsieur PERENCIN responsable des services techniques a subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel de technicien territorial. Il a été ensuite inscrit sur la liste d'aptitude des techniciens territoriaux lors de la dernière commission administrative paritaire par le Centre de Gestion.

Afin de pouvoir le nommer, il s'avère nécessaire de transformer son emploi actuel d'agent de maîtrise principal en emploi de technicien principal de 2^{ème} classe.

En parallèle il faudra modifier la délibération concernant le régime indemnitaire des techniciens pour tenir compte de cet avancement de grade.

Monsieur le Maire propose de faire entrer en vigueur cette nomination au 01/01/2011 (la proposition du CDG 32 ayant été formulée en décembre 2010).

* Après le départ à la retraite de Monsieur MARQUES au service urbanisme, un appel à candidature a été lancé pour recruter un technicien avec de l'expérience et des compétences affirmées en urbanisme.

Plusieurs candidats ont été entendus et la candidature retenue correspond à un agent du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il s'avère donc nécessaire de transformer l'emploi d'agent de maîtrise occupé par Monsieur Marquès en emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 01/10/2011.

* Pour assurer le développement du service multi-accueil (passage de 10 à 12 enfants) accueillis, le recrutement d'une personne supplémentaire à temps partiel s'est avéré nécessaire. Un recrutement en CDD a été fait en septembre 2010.

Un poste d'adjoint d'animation 17H30/semaine doit donc être créé pour permettre de nommer l'agent actuellement en contrat en tant que stagiaire à compter du 01/10/2011.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

* Enfin, après le départ à la retraite de Madame Marquès et pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants en CLAE et CLSH, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaire de 3 agents du service enfance/jeunesse et bâtiments à compter du 1^{er} septembre 2011, soit :

- 1 adjoint technique de 28H50 à 31H75
- 1 adjoint d'animation de 27H à 32H50
- 1 adjoint technique e 17H50 à 31H50

et de transformer le poste de Madame Marquès en adjoint technique à 31h50 par semaine.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur toutes ces transformations et créations de poste en adopter le nouveau tableau des emplois de la commune en découlant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. SUBVENTIONS

a) association Art'Magnac :

Dans le cadre des animations culturelles, la commune a souhaité créer une journée "ÉAUZE FAIT SON CINEMA" autour de la séance traditionnelle de cinéma de plein air en été.

L'association Art-Magnac, en collaboration avec plusieurs autres associations élusates (ECLA, office de tourisme, Elus'action, etc) a proposé une programmation (vous avez eu copie du programme et du budget)

La prise en charge communale est de 1800 €. Cette somme sera prélevée, après accord du Conseil Municipal, sur la ligner 6574 "divers" du BP 2011.

b) Eauze football club :

Lors des demandes de subventions du BP 2011, EFC a sollicité une subvention de 3000 €, en plus de la subvention de fonctionnement habituelle, pour l'école de foot.

En mars/avril, le projet sportif et le budget correspondant n'étaient pas bien définis. La 1^{ère} commission avait donc reporté la décision d'octroi en attendant plus de précisions.

Or, lors de l'assemblée générale en juin 2011, les détails du projet et du besoin de financement ont été clairement présentés.

Au vu de l'état des finances du club à ce jour, il apparaît nécessaire d'octroyer la subvention de 3000 € sans attendre le BS 2011.

Là aussi Monsieur le Maire propose de prendre le crédit correspondant sur la ligne 6574 "divers" qui présente les crédits suffisants.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à ces deux propositions..

7. AUTORISATIONS D'ABSENCES

Après consultation du Comité Technique Paritaire, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération concernant les autorisations d'absences (naissance, mariage, décès...) en y rajoutant le critère de la prise en compte des nécessités de service.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

*** QUESTIONS DIVERSES**

a) Mme LABAT Alexandra :

Elle répond à une question posée dans un Conseil Municipal précédent par Monsieur BOUNET et communique le nombre de licenciés des associations sportives sur ÉAUZE, soit 1709 licenciés.

b) Mme LABARTHE

Elle informe du programme des journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre prochain (ci-joint)

Le 17 septembre à 18H30 sera dévoilé le moulage de la ptérige d'empereur fixé le mur du Café de France.

Elle annonce également le programme de LIRE EN FETE du mois d'octobre (ci-joint).

c) Mme GASC

Elle informe de l'ouverture d'une 8^{ème} classe au groupe scolaire Félix Soulès (190 élèves au total).

Elle rend compte des travaux à l'école maternelle réalisés pendant l'été et terminés à temps pour le 5 septembre. Il reste les peintures qui seront programmées durant les périodes de vacances scolaires.

Elle rappelle au Conseil Municipal le dossier de réhabilitation du centre social PMI : le Conseil Général a accepté la proposition de nouveau loyer pour prendre en compte les travaux qui sont lancés. La première réunion avec l'architecte a eu lieu jeudi 8 septembre.

INFORMATION

Les travaux sur le tour de ville sont en cours d'achèvement boulevards d'Artagnan et Ballon (fin prévue vers le 15 septembre).

Il restera alors l'avenue des Pyrénées et l'avenue de la Ténarèze pour le dernier trimestre 2011 et le premier trimestre 2012.

La séance est levée à 21H20.

